



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 3
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 mai 2018 de 20h00 à 22h20
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	A. Angelo	x		
Vice-Président	J. Kummer	x		
Secrétaire	S. Sidler	x		
Conseillers municipaux	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche		x	
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
	M. Zimmermann	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	P. Malek-Asghar	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 16 avril 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
5. Comptes 2017 de la Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises et de commerces (FIVEAC)
6. Comptes 2017 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
7. Comptes 2017 de la Ville de Versoix : crédits complémentaires
8. Comptes 2017 de la Ville de Versoix
9. Election du Bureau du Conseil municipal de la Ville de Versoix
10. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2018

Le PV de la séance du 16 avril 2018 est accepté par 23 oui et 2 abstentions (25 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**2.1** Motion reçue à traiter le 18 juin 2018

Le Président signale que le Bureau a reçu une motion que les dépositaires demandent de porter à l'ordre du jour de la séance du 18 juin prochain.

2.2 Carte de prompt rétablissement pour Cédric Miche à signer

Une carte de prompt rétablissement à signer destinée à M. Cédric Miche, hospitalisé suite à un accident, circule parmi les Conseillers municipaux.

2.3 Colis contenant des déchets adressé au Bureau par une habitante

Un colis contenant des déchets a été adressé au Bureau par une habitante qui a rassemblé les dits-déchets près d'un local de récolte. Le sujet a été transféré au service concerné. Un accusé de réception a été adressé à cette personne. Une réponse circonstanciée suivra.

2.4 Inscription pour la formation à l'utilisation des défibrillateurs

Une liste d'inscription pour la formation à l'utilisation des défibrillateurs circule parmi les CM. Le Président remercie les CM intéressés de bien vouloir s'inscrire.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Lambert, Maire**

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et la Presse,
Mesdames et Messieurs,
Cher Public,*

Il s'agit du dernier Conseil municipal où je siège en tant que Maire cette année. Je tiens à relever les points marquants qui ont été importants pour le Maire que j'ai été durant cette législature 2017-2018, à commencer évidemment avec la poursuite de processus participatifs en aménagement du territoire. Il s'agit d'une démarche qui me tient à cœur et nous avons pu ainsi initier dès le mois de mai 2017 le processus de concertation concernant la Place du Bourg, qui a donné lieu à toute une série d'ateliers qui ont permis de faire une présentation aux participants de ces ateliers et lors d'une séance « toutes commissions réunies ». Je tiens à remercier le groupe de concertation dans son ensemble, dont le travail a permis d'arriver à un avant-projet qui sera transmis prochainement.

L'autre volet de concertation qui a connu un beau dynamisme est le processus participatif du PLQ Lachenal-Dégallier. Le bureau mandaté pour ce projet a eu la chance d'occuper la maison au chemin Dégallier 6, et ainsi pouvoir animer les séances durant d'environ 6 mois. Un week-end de clôture a eu lieu fin février et une prochaine séance est prévue avec l'Office de l'urbanisme et le bureau URBS afin de fixer les dernières modalités de ce projet. Je tiens à remercier tous les participants pour cette excellente collaboration avec le représentant de l'Etat pour la rive droite du lac, M. Laurent Badoux, qui a fait preuve d'enthousiasme et de patience à l'égard de ce processus participatif.

Une année riche en dossiers importants comme la prise de position du PSIA. Nous sommes arrivés à une prise de position commune entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, ce qui était mon souhait le plus cher. Nous avons pu consulter à la fois les autres communes riveraines ainsi que les associations riveraines de l'aéroport. Nous suivons bien sûr ce dossier.

Nous avons également rencontré à plusieurs reprises les CFF afin de mentionner notre souhait que les délais ne se prolongent pas pour arriver au train au ¼ d'heure. Dans ce cadre, une fête d'inauguration aura lieu à Versoix le 7 juin à 11h30.

Des discussions avec les TPG ont aussi été nécessaires afin de coordonner les nouveaux horaires.

Le gros dossier lié aux décharges bioactives nous a maintenus en alerte. Nous avons obtenu une victoire d'étape : un communiqué de presse du Conseiller d'Etat en charge a annoncé l'interruption du processus de recherche de site et la mise sur pied d'un groupe d'experts en vue d'analyser les études effectuées et tout faire pour tenter de diminuer la production de mâchefers.

Une pétition de 12'000 signatures a été remise au Vice-Président du Grand Conseil lors d'un cortège qui a circulé dans les rues de la ville. Nous veillerons au traitement de ces pétitions au Grand Conseil. L'interruption du processus est certes une victoire et nous enchante, mais il faut rester vigilant. J'adresse mes remerciements à tous les signataires de cette pétition et ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite de ce dossier.

Il y a également eu beaucoup de représentations auprès d'associations et d'activités organisées, qu'elles soient culturelles sportives ou sociales. Ça a été à chaque fois un plaisir de faire ces rencontres car nos associations vivent de l'engagement des bénévoles. Je remercie toutes les associations rencontrées ou

non rencontrées et les félicite de leur engagement qui fait vivre la vie citoyenne de Versoix.

Il y a eu aussi les représentations des dossiers intercommunaux en cours avec les communes voisines. Vous avez appris que le service de piquet intercommunal entre les communes de Collex-Bossy, Genthod et Versoix a été mis en œuvre au 1er mars 2018.

Je remercie également les efforts de consolidation qui ont été opérés au sein de l'administration communale, par sa direction et son directeur, présent ce soir dans le public, M. Christian Séchaud. Consolidation de l'administration communale, développement de sa culture entreprise et formation du personnel, tout cela pour améliorer la performance des services. Je remercie tous les employés communaux de participer pleinement à ces changements et ainsi œuvrer au service de l'administration offerte aux citoyens.

Je ne pourrai m'arrêter sans mentionner également le voyage que le Conseil municipal a fait à Lisbonne et surtout la rencontre que nous avons fait avec le Président de la République du Portugal. Nous lui avons exprimé notre gratitude et fait le point sur la communauté portugaise en Suisse et à Versoix. Il nous a fait visiter une partie des salles d'apparat de son palais. J'en profite pour remercier le Président du Conseil municipal de nous avoir amenés dans sa commune d'origine où nous avons pu rencontrer les Autorités et apprendre à mieux connaître le système politique.

Merci Monsieur le Président pour tout le travail que vous avez effectué tout au long de cette année mais également pour ce magnifique voyage. Je remercie aussi mes collègues du Conseil administratif pour cette année intense et formule mes vœux les meilleurs à mon successeur, M. Patrick Malek-Asghar, pour l'attention et l'énergie qu'il consacrera au service de notre Ville dès le 1^{er} juin prochain.

Urbanisme et transports

Ligne U

M. Lambert signale une adaptation horaire de la ligne U afin d'améliorer la coordination avec les horaires de correspondances des trains et du CO les Colombières.

La fréquentation annuelle de la ligne U est supérieure à 120'000 passagers, ce qui représente un doublement de la fréquentation de la ligne.

Versoix Roule

M. Lambert signale la poursuite de cette prestation qui offre dorénavant la possibilité de louer les vélos à la semaine.

CFE

M. Lambert signale que l'inauguration du train au ¼ d'heure aura lieu le 7 juin 2018 à 11h30 en gare de Versoix.

Culture

M. Lambert signale les événements suivants :

- Vendredi 25 mai 2018 à 20h30 : concert au Boléro sur les grands du jazz.
- Samedi 26 mai 2018 dès 18h00 : Vernissage de l'exposition « Robert Doisneau – photographies ». Il s'agit d'une première en Suisse pour un artiste majeur.

- Dimanche 27 mai 2018 à 18h00 : Apéro-concert « Les vents blancs ».
- Samedi 9 juin 2018 à 18h00 : projection du film « Robert Doisneau - le révolté du merveilleux ».
- Mercredi 23 mai 2018 de 10h00 à 12h00 : Bibliothèque du Boléro – Journée suisse de lecture à voix haute.
- Du 15 juin au 20 août 2018 : Exposition d'été des jeunes artistes de l'école Ami-Argand, vernissage pendant la fête de la musique le 23 juin 2018.

M. Malek-Asghar, Vice-Maire

En guise de remerciement pour son année en tant que Maire, M. Malek-Asghar remet à M. Lambert une boîte de chocolat.

Applaudissements.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Social, Jeunesse

Mme Enhas signale que les inscriptions aux activités parascolaires 2018-2019 auront lieu le samedi 2 juin de 8h00 à 12h00 ainsi que le mercredi 6 juin de 16h00 à 20h00, au Pavillon scolaire de Lachenal.

S'agissant de la petite enfance, Mme Enhas informe que plus de 670 courriers ont été envoyés aux parents d'enfants en bas âge de Versoix dans le cadre d'une étude menée par la Fondation de la petite enfance. Il s'agit d'une enquête sur les pratiques et les besoins concernant la garde des enfants avant l'âge d'entrée en scolarité. Le délai de réponse est fixé au 21 mai 2018. Mme Enhas souligne l'importance que le plus grand nombre possible de parents répondent à ce questionnaire afin de nourrir la réflexion sur le soutien communal en matière d'accueil de la petite enfance. Ce questionnaire est disponible en ligne et sous forme papier.

Mme Enhas signale l'existence d'un questionnaire communal concernant les proches-aidants. Un « tout ménage » sera envoyé aux habitants des 7 communes de la rive droite du lac ces prochains jours dans le cadre d'une réflexion commune autour de la réalité des proches aidants. Un état des lieux aussi bien qualitatif que quantitatif pourra ainsi être établi. Un délai de réponse est fixé au 30 juin.

Mme Enhas encourage chacune et chacun à prendre part à l'enquête et de diffuser ces informations à leurs connaissances.

Sports

Mme Enhas signale que la manifestation cantonale « Special Olympics » aura lieu les 26 et 27 mai à Genève. Ces jeux sont destinés aux personnes en situation de handicap mental. Dans ce cadre, le dimanche 20 mai 2018, la torche en provenance du canton de Vaud passera par Versoix. Une manifestation est prévue dans le parc de la Mairie de 8h00 à 9h00 en présence des Autorités, des organisateurs et des sportifs de la Fondation Ensemble et de la Corolle. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial et d'encourager les sportifs versoisien participant aux jeux « Special Olympics ».

Fan Zone

Mme Enhas signale l'ouverture d'une Fan Zone du 14 juin au 15 juillet, au Centre sportif de Versoix, dans le cadre de la Coupe du monde 2018 de football en Russie. L'accès sera gratuit. Une tente sera installée sur l'esplanade du Centre sportif afin notamment de sécuriser les lieux. Un écran géant permettra de visionner une soixantaine de matches. Des stands de restauration et un bar tenus par les associations et clubs sportifs seront à disposition de la population.

Résultats sportifs

Mme Enhas signale que le Club de Tennis de table de Versoix a réalisé une belle performance en finissant premier de son groupe et évoluera l'année prochaine en ligue nationale C.

Mme Enhas adresse au Club ses félicitations pour cette performance.

Applaudissements.

Mme Enhas signale que l'équipe féminine junior de football du FC Versoix (B1) s'est qualifiée pour la finale de la Coupe Suisse qui aura lieu le 3 juin à Berne. Elle adresse ses félicitations pour cette excellente performance et lui transmet son soutien pour le match décisif du 3 juin prochain.

Applaudissements.

Travaux

Mme Enhas signale que les installations de « workout » du Centre sportif sont maintenant à disposition des sportifs. Cette installation vient compléter l'installation de fitness déjà en place.

Mme Enhas signale que les grands travaux d'installation de collecteurs sur le bas du chemin des Gravieres, ainsi que l'exutoire du Port sont terminés.

La 3^e étape des travaux qui concernera le chemin des Gravieres sur toute la longueur, seront entrepris pendant la saison hivernale prochaine afin d'entraîner le moins de nuisances possibles pour les usagers du Port. L'aménagement du chemin des Gravieres sera revu à cette occasion.

Mme Enhas signale que la passerelle de Braille est terminée. La pose de la barrière de sécurisation aura lieu cette semaine. Elle se réjouit de l'ouverture de ce cheminement très fréquenté à la belle saison.

Mme Enhas signale que les travaux de renaturation du Nant de Braille vont commencer très prochainement. Elle rappelle que le CM s'est prononcé favorablement le 16 avril dernier en faveur d'un crédit de CHF 90'000.-.

S'agissant des travaux de la route de Suisse, ils se concentrent essentiellement sur la deuxième étape qui va du secteur de Montfleury à Sauverny. Il s'agit de travaux en sous-sol avec des mesures d'assainissement

Quelques perturbations sont attendues encore durant quelques jours au niveau du secteur de la sortie du port jusqu'à la place Bordier.

S'agissant du secteur Hubert Saladin-Montfleury, les travaux en sous-sol ont bien avancé sur la chaussée côté lac, ce qui permettra un basculement des travaux sur le côté Jura pour la fin du mois de mai.

Mme Enhas précise que ces travaux nécessitent de nombreuses heures de séances entre les services de l'Etat et la commune et se déroulent dans d'excellentes conditions.

4. COMPTES 2017 DE LA FONDATION BON-SÉJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

Mme Enhas présente les comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix. Ces comptes, contrôlés par la fiduciaire Fiducior SA, ont été validés par le Conseil de Fondation et par l'Assemblée générale de l'Association.

Elle rappelle que depuis 2016, deux structures juridiques distinctes gèrent Bon-Séjour, conformément à la demande des Autorités cantonales.

Les objectifs de la Fondation concernent principalement un projet de rénovation, d'aménagement et de maintenance du bâtiment qui prend de l'âge, afin d'améliorer le confort des résidents et des collaborateurs ainsi que la consommation énergétique.

Elle rappelle que la Ville de Versoix a accordé son cautionnement en septembre dernier pour ces travaux qui ont commencé ce printemps.

Elle commente les réalisations 2017 et les objectifs 2018 de la Fondation et précise qu'une réserve pour grands travaux est inscrite au compte d'exploitation. Les comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour clôturent avec un bénéfice de CHF 206'072.-. Les produits d'exploitation 2017 sont similaires à ceux de 2016. Les charges d'exploitation sont en augmentation en raison d'une provision pour grands travaux. Le résultat net se monte à CHF 133'579.- auquel on ajoute quelques résultats financiers et l'utilisation des fonds affectés.

Mme Enhas informe que l'Association de l'EMS Bon-Séjour a vu se concrétiser un projet important en 2017 concernant l'amélioration de l'accompagnement des résidents. Les différentes équipes des différents secteurs sont dorénavant appelées à travailler en interdisciplinarité afin de mieux accompagner les résidents dans le projet de vie en se centrant aussi sur les ressources de la personne âgée et sur ses désirs de vie. 2017 a également vu le lancement d'une démarche « qualité ».

Les chiffres relatifs aux durées de séjour et à l'âge moyen des résidents se retrouvent dans le rapport d'activité. Mme Enhas tient à relever que sur 92 résidents, 60 proviennent de Versoix et des communes environnantes, ce qui démontre l'attachement local de la population à l'EMS Bon-Séjour. Elle tient à relever également l'excellent taux d'occupation qui se monte en 2017 à 99.19 %.

Concernant la subvention à recevoir de l'Etat, Mme Enhas confirme que la marge de manœuvre de l'Association est quasi inexistante. En effet, les contrats de prestation avec l'Etat de Genève fixent les prix de pension qui ne correspondent

linéairement pas aux mécanismes salariaux imposés. Les charges salariales sont les charges d'exploitation les plus élevées.

Au niveau des comptes 2017 de l'Association, Mme Enhas signale des produits supérieurs à ceux de 2016 en raison de l'augmentation de la ligne « Prestation caisses maladies ». On note également une (fausse) augmentation de la ligne « Subventions » qui ne reflète pas la situation 2017 car constituée essentiellement par une part rétroactive (2016).

Concernant les charges d'exploitation, elles sont principalement constituées par les charges salariales (versement annuité supplémentaire 2017 et rattrapage caisse de retraite ; plusieurs cas d'absences longue durée, appel à du personnel intérim). L'augmentation de la ligne « produits alimentaires » s'explique par la suppression de la préparation de plus de 100 repas pour les migrants logés dans l'abri PC en raison de la fermeture de l'abri. On note encore une baisse importante de charges correspondant à une économie d'énergie liée à l'installation de LED.

Au final on obtient un résultat final de l'Association représenté par une perte de CHF 236'310.-.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission Social Jeunesse, lors de sa séance du 2 mai 2018, a approuvé favorablement les comptes de la Fondation communale de Bon-Séjour.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 9 mai 2018, a préavisé favorablement les comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

**« APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION BON-SEJOUR
DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour l'exercice 2017, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017, joint à la présente daté du 5 avril 2018, établi par la Société Fiducior S.A., sise rue de Saint-Léger 19 à Genève.

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 2 mai 2018;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITÉ (25 VOTANTS)**

1. Les comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 5 avril 2018, établi par la Société Fiducior S.A., sise rue de Saint-Léger 19 à Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

**5. COMPTES 2017 DE LA FONDATION POUR L'INSTALLATION À VERSOIX
D'ENTREPRISES ET DE COMMERCES (FIVEAC)**

M. Malek-Asghar commente brièvement les comptes 2017 de la FIVEAC qui présentent quelques milliers de francs de dépenses et un capital qui reste encore important au bilan et qui est destiné à développer l'activité économique de la région. Le point principal à signaler est le développement avec grand succès du marché du samedi matin.

La FIVEAC a œuvré également à la sortie de l'annuaire « Tout Versoix » ainsi que dans d'autres projets à venir, notamment dans le domaine du tourisme.

Au nom du CA, M. Malek-Asghar remercie les CM de faire bon accueil aux comptes 2017 de la FIVEAC. Il adresse ses remerciements au Conseil de Fondation.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a examiné les comptes de la FIVEAC lors de sa séance du 9 mai 2018 et les a approuvés à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

**« APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR
L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT
ET DE COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017 établi par la Société AUDIT Prestige SA, sise rte du Mandement 197 à Satigny, daté du 13 février 2018;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport daté du 13 mars 2018 établi par la Société AUDIT Prestige SA, sise rte du Mandement 197 à Satigny.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

**6. COMPTES 2017 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA
PETITE ENFANCE**

Mme Enhas présente les comptes 2017 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance dont elle commente les activités principales.

S'agissant des produits, ils sont en augmentation par rapport aux comptes de l'année 2016, principalement en raison du prix de pension de la crèche et de la garderie (difficilement estimables). On note une légère diminution des finances d'entrée en raison de la diminution du nombre d'inscription de nouvelles familles.

Concernant les charges d'exploitation, elles sont constituées principalement de charges salariales assez stables par rapport à 2016. Des coûts de formation du personnel sont en diminution en raison des formations continues organisées en interne et en collectif. On note ainsi des charges bien maîtrisées.

Le résultat des comptes 2017 de la Fondation se monte à CHF 255'678.75 auxquels il faut retirer CHF 137'910.- correspondant à la rétrocession d'une partie du bénéfice à la commune de Versoix sur l'exercice 2016. Le résultat net s'élève donc à CHF 117'768.75.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que les comptes ont été présentés par la Présidente du Conseil de Fondation à la Commission Social Jeunesse, lors de la séance du 2 mai 2018. La Commission a préavisé favorablement les comptes de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance par 6 oui et 1 abstention d'usage.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, après présentation des comptes par la Présidente du Conseil de Fondation lors de la séance du 9 mai 2018, a préavisé favorablement les comptes 2017 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

**« APPROBATION DES COMPTES 2017
DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2017, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017 établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise rue Jacques-Grosselin 8 à, Carouge, daté du 17 avril 2018 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 2 mai 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
PAR 24 OUI ET 1 ABSTENTION**

1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport daté du 17 avril 2018, établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, à Carouge.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

7. COMPTES 2017 DE LA VILLE DE VERSOIX : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES

A l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran, M. Malek-Asghar effectue une présentation synthétique des comptes 2017 et des crédits complémentaires de la Ville de Versoix.

Le total des crédits complémentaires se monte à CHF 21'337'964.-.

Les amortissements complémentaires se montent à CHF 19'752'216.-.

Les crédits supplémentaires ordinaires se montent à CHF 1'585'748.-.

Les moyens de couvrir les crédits supplémentaires sont expliqués par M. Malek-Asghar :

Déduction des économies de charges CHF 19'959'066.- (dissolution de provisions)

Ajout des revenus supplémentaires CHF 2'410'254.-

Couverture des crédits supplémentaires CHF 1'031'356.-

Les crédits supplémentaires sont ainsi très largement couverts par le disponible au budget de fonctionnement, raison pour laquelle le CA prie les CM d'accepter les crédits complémentaires.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement les crédits complémentaires 2017, à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

**« PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A
L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017
ET DES MOYENS DE LES COUVRIR »**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96, al. 1 de la loi sur l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC) ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 9 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

1. D'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2017 pour un montant total de CHF 21'337'963.53 selon la liste des crédits supplémentaires jointe à la présente et validée par le Conseil administratif dans sa séance du 9 mai 2018.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

8. COMPTES 2017 DE LA VILLE DE VERSOIX

S'agissant des comptes 2017 de la Ville de Versoix, M. Malek-Asghar poursuit sa présentation et informe qu'une correction d'un montant de CHF 9'500.- a été apportée concernant le compte relatif à l'entretien des bâtiments (compte

d'investissement). Ainsi, le résultat du compte de fonctionnement a été ajusté et s'élève à CHF 288'634.-.

Pour l'exercice 2017, les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 40'018'462.-. Les revenus s'élèvent à CHF 40'307'095.-.

Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à CHF 288'634.-.

M. Malek-Asghar relève une situation tout à fait en ligne avec l'estimation budgétaire.

S'agissant du Bilan de l'exercice 2017, M. Malek-Asghar précise qu'il s'équilibre, tant à l'actif qu'au passif, avec un total de CHF 132'260'671.-. Il est en diminution en raison de la dissolution de provisions en 2017.

Au final, on note une fortune nette qui croit très légèrement passant à CHF 70'200'870.-.

S'agissant du résultat du compte des investissements, on note que les dépenses se montent à CHF 7'638'039.- et concernent un certain nombre d'infrastructures et de travaux encore en cours. Les recettes s'élèvent à CHF 171'874.-. Le total des investissements nets s'élève à CHF 7'466'165.-.

On note au budget des amortissements ordinaires pour CHF 5'173'318.-, auxquels s'ajoutent des amortissements complémentaires pour CHF 19'752'216.- ainsi que le résultat, ce qui donne un autofinancement de CHF 25'214'167.-. L'excédent de financement de CHF 17'748'002.- est un montant purement comptable qui ne reflète pas la réelle capacité de financement de la commune.

Au nom du CA, M. Malek-Asghar prie les Conseillers municipaux de bien vouloir accepter les comptes de l'exercice 2017.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, après avoir assisté à une brillante présentation des comptes 2017 de la Ville de Versoix lors de la séance du 9 mai 2018, les a acceptés, à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

« PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017 »

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC),

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 9 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITÉ (25 VOTANTS)**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Frs 40'018'462 aux charges (dont à déduire les imputations internes de Frs 287'146, soit net Frs 39'731'315) et de Frs 40'307'095 aux revenus (dont à déduire les imputations internes de Frs 287'146, soit net Frs 40'019'949), l'excédent de revenus s'élevant à Frs 288'634.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de Frs 7'638'039 aux dépenses et de Frs 171'874 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 7'466'165.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Frs 7'466'165 par l'autofinancement à raison de Frs 25'214'167 au moyen de la somme de Frs 5'173'318 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Frs 19'752'216 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Frs 288'634.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Frs 288'634 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Frs 132'260'671 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Frs	80'509'174
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Frs	51'751'497

et au passif un montant de Frs 132'260'671 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Frs	6'091'151
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Frs	44'500'000
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Frs	215'745
- Provisions (nature 24)	Frs	8'330'101
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Frs	2'922'804
- Fortune nette (nature 29)	Frs	70'200'870

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à Frs 48'141'703.

9. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VERSOIX

M. Chappatte et M. Marquis sont désignés aux fonctions de scrutateurs.

Nomination de la Présidence

La fraction des Verts propose la candidature de M. John Kummer.

Le résultat est annoncé.

Bulletins distribués 26

Bulletins rentrés 26

Bulletins valables 21

Bulletins non valables 5

Est élu Président, M. John Kummer par 21 voix.

Nomination de la Vice-Présidence

La fraction PLR propose la candidature de M. Sean Sidler.

Le résultat est annoncé.

Bulletins distribués 26

Bulletins rentrés 26

Bulletins valables 23

Bulletins non valables 3

Est élu Vice-Président, M. Sean Sidler par 23 voix.

Nomination du Secrétaire

La fraction Socialiste propose la candidature de M. Michel Zimmermann.

M. Sudan, en tant qu'indépendant, se propose également au poste de secrétaire.

Le résultat est annoncé.

Bulletins distribués 26

Bulletins rentrés 26

Bulletins valables 23

Bulletins non valables 3

M. Sudan obtient 8 voix

M. Zimmermann obtient 15 voix

Est élu Secrétaire, M. Michel Zimmermann par 15 voix

Discours du Président sortant, M. Antonio Angelo :

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers municipaux.

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs.

36 mois passés au bureau du municipal dont les 12 derniers à sa présidence.

Quelle fierté !

Qu'est-ce qu'un Président du Conseil municipal ?

Celui qui pendant ce mandat devient daltonien aux couleurs des partis de tout un chacun et qui peut aussi oublier sa propre couleur. Je pense que j'y suis parvenu.

Ce sont aussi 12 mois d'apprentissage, de découverte et d'engagement sans compter.

L'information, la participation et la considération, j'aurais aimé avoir davantage.

12 mois qui sont passé vite, trop vite. Une très belle expérience qui prend fin quand on est presque sûr de l'avoir.

Beaucoup a été fait. Mais 12 mois après on se rend compte que beaucoup plus pouvait être fait.

Des joies mais aussi des regrets de ne pas avoir pu ou su faire plus.

Mais que peut faire de plus notre législatif ? Jusqu'où notre pouvoir peut aller ? Faisons-nous tout ce dont nous avons la possibilité ?

Peut-être une réflexion à avoir lors d'une rencontre où tous les Présidents encore présents pourraient en discuter.

Le mois prochain je redescendrais à ma place de Conseiller municipal, la tête haute et le sentiment du devoir accompli.

Je continuerais cependant à faire tout ce que je pourrais pour le bien de notre commune et de ses habitants. Pour ceci les électeurs m'ont élu et me font confiance.

Vive Versoix.

Applaudissements.

Discours du nouveau Président au Conseil municipal, M. John Kummer :

Cher Président, Cher Antonio,

Je tiens à te féliciter pour cette belle année de présidence, que tu as conduit avec rigueur et un grand sérieux. Tu as dirigé les séances du Conseil Municipal de main de maître, toujours extrêmement bien préparé, avec tous les documents nécessaires préparés, dont l'indispensable Règlement.

Sous tes airs débonnaires, et sans que cela ne paraisse, tu te faisais beaucoup de souci. Mais cela n'a pas été nécessaire : tout a toujours fonctionné à merveille.

Et, cerise sur le gâteau, tu nous as concocté un voyage du CM merveilleux, qui laissera un souvenir impérissable à tous ses participants.

Je vais maintenant devoir essayer de faire aussi bien que toi, ce qui ne sera pas chose facile, car tu as placé la barre bien haut.

Finalement, c'est avec un grand plaisir que, au nom du de tout le CM, je t'offre une petite attention en signe de reconnaissance pour le travail accompli.

Merci Président, merci Antonio.

Applaudissements

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

10.1 M. Marquis transmet un message de la part de M. Cédric Miche qui remercie tout le monde pour les messages et les attentions reçues ces derniers jours. Il se réjouit de revenir le plus vite possible. Il tient à également à féliciter le Bureau sortant et à remercier Antonio Angelo pour sa présence sur le terrain et pour le voyage organisé à Lisbonne.

10.2 M. Leiser fait part de son incompréhension concernant la mise en place du fitness extérieur au CSV. En effet, en tant que Président de la Commission des sports, il est étonné de savoir que le projet est terminé alors que ce sujet n'a pas été abordé en commission. Il trouve par ailleurs dommage qu'un projet identique de fitness extérieur qui pourra être situé à la Place du Molard avance lentement. Il apprend d'autre part qu'un projet de fitness extérieur pourrait être développé par les jeunes du quartier de la Pelotière et s'en étonne. Il ne comprend pas pourquoi ces projets et leurs réalisations n'ont pas été discutés en commissions. Il souhaite pour la suite une meilleure coordination entre les commissions concernées, c'est-à-dire l'Urbanisme, les Sports, les Travaux et le Social, Jeunesse. Il fait part de son désir pour ce genre de projet de pouvoir avancer concrètement, de manière positive et en bonne intelligence.

Mme Enhas peine à comprendre le début de l'intervention de M. Leiser concernant l'installation du « workout » situé au Centre Sportif de la Bécassière. Elle confirme que ce dossier est géré en toute transparence puisqu'il a fait l'objet d'un crédit devant le Conseil municipal qui comprenait la rénovation de la piste d'athlétisme, du terrain de foot et des installations complémentaires de fitness extérieur. Tous les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du message et des documents qui ont été également présentés en Commission des sports. Elle ne comprend pas l'intervention de M. Leiser concernant un manque d'informations sur ce message. Elle a indiqué ce soir que les travaux étaient terminés. En effet, elle considère important de signaler que cette installation sportive est dorénavant à disposition de la population.

S'agissant des « bruits qui courent » évoqués par M. Leiser concernant le projet d'installation de « workout » dans le quartier de la Pelotière, Mme Enhas confirme que certains jeunes de ce quartier ont pris contact avec le Service social, jeunesse afin de savoir comment procéder pour installer ces installations dans leur quartier.

Suite à ces démarches, Mme Enhas et le Service social, jeunesse ont relevé l'intérêt d'élargir la réflexion, aucun projet n'est établi à ce jour. Il est bien entendu qu'une installation de « workout » est fortement voulue dans le secteur du Molard. La Mairie étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'Agorespace, il pourrait être intéressant d'avancer sur le projet des jeunes de la Pelotière. Ces derniers ont émis la volonté d'avancer sur ce projet en cherchant de leur côté des financements.

M. Leiser remercie Mme Enhas pour ces informations et en prend note. Il constate que la Mairie prend contact avec la population qui lui soumet des projets mais regrette que la commune n'aille pas de l'avant avec le projet concernant le parc du Molard soumis depuis plusieurs mois par les Conseillers municipaux.

S'agissant du vote d'un crédit global concernant la rénovation de la piste d'athlétisme et du terrain de foot, M. Leiser confirme que ni la Commission des sports, ni la commission des travaux n'ont eu leur mot à dire et n'ont pas pu intervenir. A l'avenir, il apprécierait vivement que ce genre d'informations soient relayées dans les commissions ad hoc.

Mme Enhas précise que ces jeunes ont pris contact avec les services communaux de manière récente et qu'il n'y a pas eu de séance de Commission des sports.

Elle confirme que l'information sera transmise en temps utile. Elle est consciente de l'intérêt d'un projet global et indique que l'idée est d'intégrer un projet de « workout » dans la réflexion globale. Elle ne peut pas freiner les jeunes qui émettent la volonté d'avancer sur un projet dans leur quartier.

M. Lambert précise que la signature d'actes concernant le Parc du Molard sont prévues en juin prochain. L'étude du concept de ce parc pourra reprendre dès que les actes auront été signés. Il confirme être attentif à la bonne coordination entre les différents services concernés.

10.3 M. Chappatte rappelle que le marché du samedi est rejoint par le marché du mardi. Il encourage chacune et chacun à venir profiter des différents stands et à continuer à bénéficier des commerces versoisiens, malgré les travaux.

10.4 M. Sidler revient sur l'installation de « workout » et confirme qu'il s'agit d'un sujet qui lui tient à cœur depuis quelques années. Il trouve dommage qu'un projet se développe juste à côté d'un autre. Il relève l'importance de ne pas attiser de faux espoirs et de clarifier la situation envers les jeunes en leur expliquant qu'un projet global est en cours. Il souligne l'intérêt de réfléchir en commission à la meilleure situation géographique pour ce projet.

10.5 M. Zimmermann revient sur les remarques effectuées par M. Leiser et M. Sidler qu'il considère comme une attaque en règle envers Mme Enhas et trouve que ce n'est pas correct. Tout le monde connaît les rythmes habituels lorsqu'un projet est déposé et qu'une réflexion est entamée en vue de son élaboration. Il relève l'importance d'accepter que le dossier concernant le projet d'un espace fitness dans le quartier de la Pelotière soit très prochainement transmis à la commission des sports et ne voit guère de grand problème qui puisse justifier ce type d'interventions de ce soir.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 22h20

* * * * *